

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 7 février 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GINDRE (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme MIELLE (représentée par Mme AVENA).

Membre excusé (1) : Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 31 janvier 2017

Délibération n° : 3-2017

Objet : Personnel - indemnité pour utilisation de langues étrangères

Par délibération du 22 mai 2007, le Conseil d'Administration a été amené à se prononcer sur le versement d'indemnités de faibles montants liées à des sujétions professionnelles ou des fonctions particulières du personnel du Centre Communal d'Action Sociale (indemnité de technicité pour des conduites d'engins d'au moins 3,5 tonnes, indemnité pour travail de nuit).

Il convient d'y ajouter l'indemnité pour utilisation d'une ou plusieurs langues étrangères (de l'ordre de 13,69 € par mois actuellement pour une utilisation non permanente).

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- décident le versement de l'indemnité pour utilisation de langues étrangères aux agents titulaires et contractuels ayant ces fonctions particulières ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout acte et à intervenir pour sa mise en œuvre ;
- disent que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRH : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAÛNE-LOIRE
Déposé le :

14 FEV. 2017



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie KELLE

